



# GIRO.COM

MAI  
2003



*" une présence  
municipale la plus  
large possible "*



*" harmonisation  
des pratiques "*

Rédaction  
Christian CODDET  
Direction de la publication  
Gilles ROY  
Imprimé en 1600 ex. par  
Rahin Edition Communication  
Dépôt légal 05/2003

## EDITORIAL

### Mais où est donc passé monsieur le maire ?

Cette petite phrase teintée de reproche et entendue ici ou là mérite peut-être quelques instants de réflexion. Depuis quelques années, la vie communale a subi de grands changements avec la montée en puissance des syndicats intercommunaux et autres "organismes de regroupement". Ainsi notre commune est membre d'un nombre considérable d'organismes (plus de 20) s'occupant de l'eau, des réseaux, du transport, du tourisme, des ordures, de l'activité économique, de l'action sociale, de l'éducation, etc. Chacun de ces organismes tient plusieurs réunions annuelles, voire pour certains mensuelles, où une présence communale est indispensable. Si l'on ajoute à ceci les obligations courantes de la vie municipale (organisation du travail des services, rencontres avec les administrés, mariages, etc.), les manifestations patriotiques et officielles, les contacts avec les administrations et autres services publics (préfecture, gendarmerie, rectorat, etc.) ainsi que les assemblées générales et manifestations proposées par près de 50 associations, il devient clair qu'une vie ne saurait suffire !

**C'est pourquoi, afin d'assurer une présence la plus complète possible à toutes les occasions et nécessités de la vie communale,**

le conseil municipal a procédé en mars 2001 à l'élection de 6 maires adjoints qui représentent eux aussi l'autorité municipale. Chacun est chargé d'un domaine particulier et c'est donc avec le titre de maire qu'ils participent aux différentes réunions et manifestations afin d'assurer une présence municipale la plus large possible auprès des organismes, des associations et au cours des manifestations. Une réunion hebdomadaire, le jeudi soir, permet au maire et à ses adjoints de coordonner leurs actions. Tous les conseillers municipaux sont tenus au courant de la vie communale par un compte rendu hebdomadaire de la réunion mentionnée précédemment. Ainsi, en plus d'une participation active aux commissions de travail, la plupart d'entre eux participe aux manifestations communales, étendant la représentation de la municipalité à chacun de ces événements.

**Non, monsieur le maire n'agit pas en dilettante** et on peut, en dehors de certaines des réunions et manifestations mentionnées précédemment, le rencontrer en mairie le mercredi et le samedi matin ; il a simplement délégué ses possibilités de présence et d'action auprès de la population afin de ne pas se trouver réduit à n'exercer qu'une simple action de représentation.

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 25 MARS

**Le conseil s'est réuni à la mairie de Chaux à 20H00.** Dix neuf conseillers sur 24 étaient présents et 3 autres étaient représentés. Sur les 9 points de l'ordre du jour, nous ne rapporterons que les points essentiels qui, à cette époque de l'année, traitaient bien entendu des questions financières.

**Ordures ménagères :** La compétence pour l'organisation de la collecte des ordures ménagères ayant été transférée des communes à la CCHS, c'est maintenant cette dernière qui doit répercuter aux usagers la facture du SICTOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères). L'application des règles environnementales sur la suppression des décharges et sur les conditions de traitement conduit inexorablement cette facture à augmenter de façon purement mécanique, les décisions générales prises au niveau national étant incontournables. Après de savants calculs requis par la nécessaire harmonisation des pra-

tiques au sein des différentes communes et à la prise en compte des nouvelles réglementations, il est décidé à l'unanimité que la facture de 581 000 € sera répartie en parts de 78,33 € pour les usagers bénéficiant de 2 ramassages par semaine et de 52,33 € pour les usagers ne bénéficiant que d'un seul ramassage par semaine. **NDLR :** cette différence sensible conduira certainement pour les années à venir à une réflexion sur l'opportunité du maintien de 2 collectes hebdomadaires sur Giromagny.

**Recettes et taux d'imposition :** En 2003, compte tenu de l'évolution des structures intercommunales et de la disparition prochaine des aides européennes (FEDER et FEOGA) sur notre secteur, la CCHS se trouve à un tournant de son histoire. Le président Daniel ROTH explique que la faiblesse relative de notre fiscalité par rapport aux autres communautés de communes et la nécessité de ne pas laisser s'échapper les dernières



**" une forte évolution  
des taux pour le  
budget général ...**

**... et stabilisation  
des redevances  
d'assainissement "**



**" réalisation d'une  
structure d'accueil  
pour la petite  
enfance "**

**" une expérience  
réussie à l'école  
Chantoiseau "**



possibilités de subvention de nos travaux d'assainissement (travaux incontournables) conduisent à proposer une forte évolution des taux actuels d'imposition, taux qui à l'avenir seront encadrés par l'évolution des taux communaux dans le cadre de l'adoption prochaine de la TPU (taxe Professionnelle Unique). Après discussion, le conseil adopte à l'unanimité les nouveaux taux suivants : 2,91% pour la taxe d'habitation, 4,02% pour le foncier bâti, 22,65% pour le foncier non bâti et 5,33% pour la taxe professionnelle, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 85% (pour la seule part de la communauté de communes évidemment). **NDLR** : le contribuable se consolera peut-être un peu en sachant que ces taux restent inférieurs à ceux des autres communautés du Territoire et par exemple de la communauté voisine du Pays Sous Vosgien dont les administrés s'acquittent d'une contribution de l'ordre de 50% supérieure à celle qui vient d'être votée par la Haute Savoureuse ; par ailleurs, cette augmentation permettra d'éviter une augmentation trop sensible de la redevance d'assainissement en contribuant, à titre dérogatoire, au budget de ce service comme nous le verrons ci-après.

**Tarifs d'assainissement** : Compte tenu de ce qui précède, l'évolution de la redevance d'assainissement est limitée à environ 2%, ce qui amène cette redevance à 35,80 € par abonné en prime fixe et à 1,22 € par m<sup>3</sup> d'eau facturé par le syndicat des eaux. Ces tarifs, bien que très élevés, demeurent ainsi environ 20% au dessous de ce qui était envisagé il y a quelques années en prenant en compte l'évolution des coûts de retraitement. Les autres tarifs comme la taxe de raccordement demeurent inchangés.

**Subventions aux associations** : Par suite des transferts de compétences, c'est la CCHS qui doit à présent prendre en charges les dépenses communautaires liées à la culture, au tourisme et à l'action économique.

Ainsi les subventions de fonctionnement suivantes sont attribuées : 70 786 € au Centre Socioculturel, 60 980 € au Théâtre des 2 Sapins, 17 431 € à l'école de musique et 19 000 € à l'office du tourisme.

**Quelques chiffres** : Le budget communautaire primitif 2003 s'établit à 1 851 132 € en fonctionnement et 381 339 € en investissement dont 122 106 € provenant de la section de fonctionnement; parmi les principaux postes de dépenses prévues on notera, outre le poste ordures ménagères pour 581 000 €, 750 000 € reversés au budget assainissement et 310 000 € pour la réalisation d'une structure d'accueil destinée à la petite enfance sur Giromagny ; les coûts de fonctionnement de la structure restent donc pour l'instant marginaux (8%), en raison notamment d'un personnel très réduit. Le budget primitif de l'assainissement s'établit quant à lui à 595 402 € en fonctionnement et 3 090 204 € en investissement dont 52 940 € provenant de la section de fonctionnement; 585 453 € correspondent à des travaux engagés en 2002 et parmi les principaux programmes d'investissement on notera la réalisation de la tranche 12 de raccordement (Lepuix Gy) pour 582 185 € ; les subventions extérieures attendues et les remboursements de TVA s'élèvent à 1 617 609 €, ce qui correspond à plus de 50% du montant des investissements prévus.

**Quelques orientations** : Le zonage d'assainissement des communes d'Auxelles Haut et Auxelles Bas prévoyant un raccordement de 294 logements et bâtiments à l'assainissement collectif et le maintien de 83 logements en assainissement individuel est adopté à l'unanimité. Le raccordement par refoulement des réseaux de Chaux et Lachapelle sous Chaux à la station d'épuration de Giromagny est adopté à la majorité (19 pour et 2 contre) en raison d'une bonne faisabilité technique et des surcoûts importants attendus en cas de raccordement au réseau de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

## LA VIE COMMUNALE



**L'harmonie à l'école** : avec plus d'une douzaine de musiciens de l'harmonie municipale, Walter DEMONTROND a présenté de façon très ludique, avec essais à la clé (de sol bien sûr !) les instruments pratiqués par l'harmonie municipale aux élèves de l'école Chantoiseau le samedi 29 mars. A l'issue de cette présentation musiciens, professeurs et enfants ravis souhaitaient que l'expérience se renouvelle.

**Marché de Pâques** : Œufs, arbres, couronnes et autres objets confectionnés par les membres de l'association de parents d'élèves "Les enfants d'abords" étaient en vente le samedi 5 avril à l'école L'homme afin de récolter des fonds pour permettre des sorties extra-scolaires en coordination avec le corps enseignant.

**Foulées de Giromagny** : nouveau succès pour cette manifestation organisée le dimanche 30 mars par l'USG Athlétisme avec près de 400 participants adultes et enfants. Le président Francis POIRRIER avait un motif de satisfaction supplémentaire : le classement de Bruno FREUDENREICH, membre du club Giromagnien, à la 2<sup>ème</sup> place du 10 km adultes devant 250 autres participants.

**Pluie de médailles** : une cérémonie de remise de récompenses organisée par le comité départemental de la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse et des Sports a mis à l'honneur 2 dirigeants de clubs Giromagniens : Jean Pierre BILLIOTTE qui encadre depuis 1997 l'école de combat, section aikido, et René HANTZBERG qui encadre depuis 1996 le FC Giro Lepuix. Plusieurs membres de la société de tir ont aussi été nommés pour leurs performances ou sélection aux cham-



Christelle PETON, pour le FC Giro-Lepuix Damien BAZIN et Clément CONDET. Un grand bravo à chacun !

**Citoyen d'honneur** : après le maréchal De Lattre de Tassigny et le capitaine André Jeanneret, libérateurs de Giromagny en 1944, l'ancien soldat et prisonnier de guerre Adolf STEBER vient d'être nommé "citoyen d'honneur" de Giromagny sur proposition de Jean Luc CANDA, président de l'association des Amis de Schwabmünchen. Après avoir "ouvré sans relâche pour l'amitié entre les



peuples Allemands et Français, notamment à travers l'organisation et l'animation du jumelage entre Giromagny et Schwabmünchen, Adolf STEBER vient de transmettre le flambeau de la présidence de l'association "Freunde von Giromagny" à Wolfgang VIEHMAN ; c'était là une occasion de reconnaître de façon officielle l'attachement que nous portons à l'homme et à son action.



pionnats de France: Christian BOUJEARD, Dominique DROUHOT, Anthony DUPONT, Daniel SCHWALM et Laurent SARAZIN, président du club. En outre, Isabelle PONCEOT, directrice et Michel RILLIOT trésorier du CSCHS ont reçu une lettre de félicitations.

**Sportifs à l'honneur** : le vendredi 14 avril une petite cérémonie réunissait en mairie les "sportifs de l'année 2002" accompagnés des dirigeants des clubs ; ont été récompensés : pour l'amicale de gymnastique Clara SCHWARZE et Floriane BEGUE, pour la pétanque Rosalie D'ISIDORO et Kévin RAMELA, pour la société de tir Françoise PRENEZ et Anthony DUPONT, pour l'USG athlétisme Emilie CHOVRELAT et Marie WIMMER, pour l'USG tennis Morgan PIQUE-REZ et Clément BLAISE, pour l'USG VTT Sarah VILLEROT et Arnaud GROSJEAN, pour l'USG handball Céline LEHMANN et

*nos sportifs  
de l'année 2002*



*les médaillés  
"jeunesse et sports"*

*"l'attachement que nous  
portons à l'homme  
et son oeuvre"*

## PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

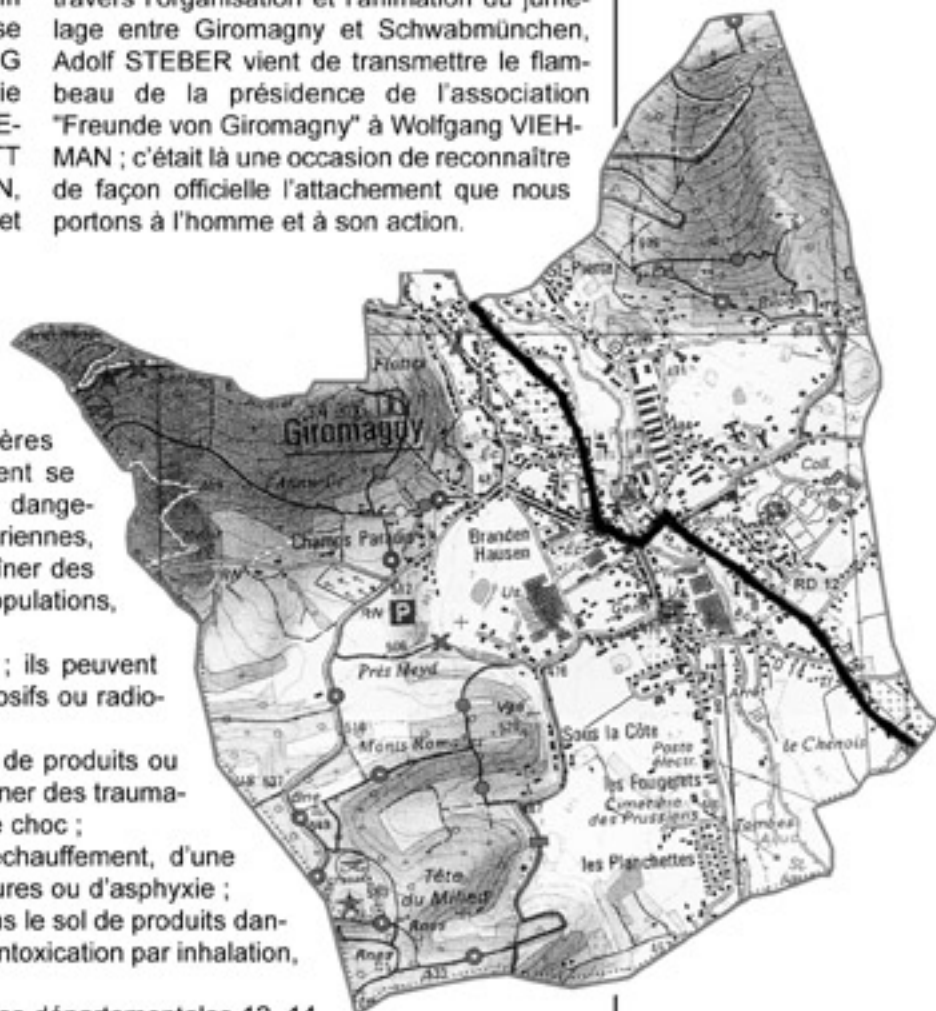
### 4<sup>ème</sup> partie : le risque transport de matières dangereuses

Le risque "transport de matières dangereuses" est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voies routières, ferroviaires, aériennes, fluviales ou de canalisations ; il peut entraîner des conséquences graves pour la santé des populations, les biens et l'environnement.

Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs. Les principaux dangers sont liés à :

- l'**explosion** occasionnée par le mélange de produits ou un choc avec étincelles ; elle peut occasionner des traumatismes directs ou par le biais d'une onde de choc ;
- l'**incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, ... ; il occasionne des risques de brûlures ou d'asphyxie ;
- la **dispersion** dans l'air, dans l'eau ou dans le sol de produits dangereux ; elle peut conduire à des risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.

Notre commune est traversée par les routes départementales 12, 14





" 3 sonneries "

et 465 soumises à une circulation notable ; elles sont notamment empruntées par des camions citernes provenant de l'usine SOFRALU d'Auxelles-Bas et qui contiennent de l'aluminium en fusion (circuit indiqué en gras sur la carte qui précède). Outre le danger de brûlure par le métal en fusion, celui-ci peut conduire à des explosions s'il entre en contact avec de l'eau.

**En cas d'alerte**, le signal comporte 3 sonneries montantes et descendantes de 1 minute chacune. Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte auprès des sapeurs pompiers (18) ou de la gendarmerie (17) en donnant le maximum de précisions ; ne pas déplacer les

victimes sauf en cas d'incendie ; si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment qui sera calfeutré ou quitter la zone. En cas d'irritation se laver et se changer si possible. Si vous entendez le signal d'alerte vous devez : vous confiner, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, ...), arrêter ventilations et climatisations, vous éloigner des portes et fenêtres, ne pas fumer, ne pas téléphoner, écouter la radio pour être informé, ne pas sortir sauf sur ordre d'évacuation ou en fin d'alerte (radio, signal sonore constant de 30 secondes).

#### AGENDA DE MAI

**Samedi 3 :** ■ Grand gala de l'harmonie municipale au théâtre des deux Sapins à 20H30 avec en 2<sup>ème</sup> partie l'harmonie de Gamsheim comprenant une soixantaine de musiciens.

**Dimanche 4 :** ■ Le FC Giro-Lepuix A reçoit l'AS Plateau 2 au stade de Giromagny.

**Jeudi 8 :** ■ Cérémonie du souvenir de la guerre de 39-45 avec la participation des associations patriotiques et de l'harmonie municipale; rassemblement à 9H45 au square du Paradis des Loups pour un départ en cortège vers l'église, office à 10H00 suivi d'une cérémonie au monument aux morts.

**Samedi 17 :** ■ Au théâtre des 2 Sapins à 20H30 " les malheurs de Sophie " par la compagnie José Manuel Cano Lopez, d'après l'œuvre de la comtesse de Ségur.

■ Toute la journée (et également le dimanche 18) à la halle sportive, stage d'aïkido animé par Corinne MASSON, 6<sup>ème</sup> dan, et accueil découverte par Gilbert CLERC et Jean Pierre BILLIOTTE, dirigeants du club.

**Dimanche 18 :** ■ Au stade de Lepuix-Gy le FC Giro-Lepuix B reçoit Belfort Glacis et le FC Giro-Lepuix C reçoit le FC Pépinière.

■ Journée de la transhumance avec la montée du troupeau au ballon d'Alsace : à 9H30, passage devant la mairie et départ des marcheurs ; à 10H15, pause à Malvaux pour la bénédiction du troupeau avec animation musicale, vin chaud et café ; à 12H30, accueil au ballon avec orchestre et cors des Alpes ; à 13H00, repas à la Gentiane (12€50, réservation au 03 89 489 637) avec animation "montagnarde" ; à 15H30, concours de vachers sous chapiteau ; à partir de 16H00, navettes pour la descente (2€). ■ L'AAPPMA (La truite de montagne) organise une journée truites fario à la sablière Grosboillot à Chaux ; des truites baguées seront mises à l'eau et permettront de remporter de nombreux lots (renseignements au 03 84 567 878).

**Mercredi 21 :** ■ Passage du tour de Franche Comté cycliste dans les rues de la commune à 17H15. ■ Grand prix régional des vétérans organisé par la société bouliste au stade Travers.

**Jeudi 22 :** ■ Visite guidée du circuit des mines du Rosemont et du circuit des fontaines ; départ à 9H30 sur le parking de la mairie. ■ Passage de la déchetterie mobile, place des casernes, de 12H00 à 19H00.

**Dimanche 25 :** ■ "GIRO-TOUR VTT 2003" organisé par l'USG VTT avec 2 épreuves : une randonnée (à la découverte des routes du Comté) de 20 km (facile) ou de 38 km (difficile) et une compétition comptant pour la 4<sup>ème</sup> manche de la coupe de Franche Comté, ouverte à tous, sur 2 circuits de 20 et 38 km également ; départ à 10H00 du parking d'Intermarché, inscriptions à partir de 8H30; remise des prix à 14H00 en salle de fêtes de la mairie ; renseignements et inscriptions auprès de Jean-Luc COLIN (03 84 29 32 15) ou Daniel MARTIN (03 84 29 53 82).

■ Championnat départemental en doublettes organisé par la société bouliste au stade Travers.

**Mercredi 28 :** ■ Championnat de ligue "vétérans" organisé par la société bouliste au stade Travers.

**Jeudi 29 :** ■ Repas des "anciens" avec animation musicale par l'harmonie municipale.

**Samedi 31 :** ■ Fête de la pêche et de l'eau organisée par l'AAPPMA sur la place De Gaulle de 14H00 à 17H00, à destination des enfants de 3 à 14 ans, de Giromagny et des environs, avec alevinage de truites fario et de saumons de fontaine.

**14 et 15 juin :** ■ Voyage touristique à Villingen-Konstanz organisé par les amis de Schwabmünchen ; inscriptions avant le 15 mai auprès de Jean-Luc CANDA (03 84 29 38 33 ou 06 08 702 796).



" 4<sup>ème</sup> manche de la coupe de Franche-Comté "



" passage du troupeau à 9H30 "

#### GIROPATRIQUE

**Gendarmerie:** 03 84 29 30 17

**Mairie:** 03 84 27 14 18

**Services d'urgence:** Pompiers 18 ; SAMU 15.

**EDF:** 03 84 28 33 23 **GDF:** 03 84 28 51 22

**Syndicat des eaux:** 03 84 29 50 19

**Pharmacie:** 03 84 29 96 93.